

Patois vaudois : une langue vivante qui ne veut pas mourir

Autor(en): **Reymond, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **6 (1978)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-238275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Une langue vivante qui ne veut pas mourir

I.- Origine du patois

Le patois n'est pas, comme beaucoup de personnes le croient, une altération ou une corruption du français. Dans la recherche linguistique, on a abandonné depuis longtemps cette idée erronée. Il ne constitue pas non plus un dialecte distinct et isolé, sans rapport avec ceux des autres pays. C'est un des nombreux langages, formés au commencement du Moyen Age, par la transmission du latin.

L'histoire nous enseigne que les peuples qui se sont succédés sur le sol de notre pays furent d'abord les Lacustres, puis les Celtes, les Romains et, enfin, les Burgondes et les Francs. Ils ont habité les rivages de nos lacs, colonisé nos vallées, cultivé nos champs et défriché nos forêts.

La plupart des accidents de terrain, les rochers, les rivières, les lacs et les marais, les animaux des forêts, ont eu d'abord un nom celte. Or, rien n'est plus tenace qu'un nom local, il se perpétue tant que l'objet qu'il désigne existe. Avec les noms locaux que les Romains, vainqueurs des Celtes, ne purent remplacer, survécurent quelques bribes de la langue celte. Aussi, est-ce parmi les termes désignant des objets, des noms de lieux et des usages locaux, que se rencontrent des équivalents celtes :

Bey (canal de moulin, brief) – Chanâi, Chanéaz, Chanel, etc (lieux plantés de chênes) – Combe (creux, vallon)...

Joux, Jor, Jour, Jorat, Jura, etc.: forêt de montagne.

Nant : (ruisseau, torrent, cours d'eau, vallée).

Oche, Ouche (jardin, terre arable) – Ochette : (petite oche).

Verne : (aune) – Vernaz, Verney, etc (aunaie, lieux plantés de vernes)

Le latin nous a laissé :

Devent, Dévin, etc. (lieu clos, forêt interdite au bétail, où il est défendu de couper du bois).

Est, Esterpey, Esterpy, etc : (lieux défrichés).

Flon : (cours d'eau, ruisseau).

Go : (petit lac, flaque d'eau, petit maret, trou dans un ruisseau, étang naturel, etc).

Marterey ou martherey : (place où l'on torture, lieu de supplice, cimetière primitif).

Mollie : pâturage ou terrain humide, pré marécageux.

Pra ou Praz : (pré, pairie).

Record : (regain, pré ou l'on pouvait faucher du regain).

Recordon : (seconde coupe de regain).

Ru, riau, rio : (ruisseau). Saugey : (lieux plantés de saules).

Sierne ou Scierne : lieu défriché dans une forêt par le feu.

Sex : rocher.

L'arrivée des Burgondes et des Francs enrichit la langue de quantité de noms germaniques, comme en Gaule voisine, du reste:

Boû : (bois). Boû de lena : (bois de lune, bois volé).

Boû dzeinti : (bois gentil, garou). Bébox : (beau bois).
Bosson : (buisson). Brantevin : (eau de vie). Gollie, golye : (mare, bournier).
Gru : gruu. Blyû : (bleu). Blyan : (blanc).
Rosî : (roseau). Rosey, Rosiaz : (lieux où l'on trouve des rosiers)
Râpes : (bois, taillis en pente).
Rippe : (terre inculte, broussaille).

II.- Evolution du patois.

Le français lui-même n'était, à l'origine, qu'un dialecte comme les autres : celui de Paris et de l'Île-de-France. Mais il a eu la chance d'être parlé à la cour. Il a, peu à peu,, été élevé au niveau de langue de civilisation. Il est un idiome qui a fait fortune aux dépens des autres patois, qui sont restés, pour la plupart, des langues parlées.

Le patois coexistait longtemps avec le français officiel. Pendant des siècles, il resta en usage dans le langage familier, dans les campagnes et dans les petites assemblées délibérantes.

Il fut un temps où l'on confondit le patois et le français. C'est alors que sont nées de nombreuses formes patoisées :

échalas deviens ètsala, qui remplace passî,
toujours devient todzo, qui remplace adî,
pâturage devient patourâdzo, qui remplace pâquis, etc.

Cette pénétration, aussi lente que régulière des mots et des expressions français, dans le vocabulaire dialectal, provoqua une altération irréversible.

III.- Différents patois

Dans le groupe des langues romanes, il n'existe guère de limite bien tranchée entre un dialecte et un autre. On observe cependant que dans l'ensemble d'une contrée formant une unité politique ou géographique (canton, vallée), les dissemblances sont moins accusées. Le langage possède une homogénéité qui lui donne une physionomie propre. C'est ainsi que nous connaissons, en Suisse romande, les patois fribourgeois (gruérien, couëtso, broyard), valaisans, jurassiens, genevois, neuchâtelois et, dans le canton de Vaud, ceux du Jorat, du Gros-de-Vaud, de la Broye, de la Forclaz, des Montagnes d'Ollon, du Pays d'En-haut, du Chablais (Vaud — Valais), de la Vallée-de-Joux, etc.

IV.- Avènement du français

Sous la Maison de Savoie, le français s'insinua peu à peu dans le Pays de Vaud. Les premiers documents, en français, datent du milieu du XIII^{ème} siècle.

En 1539, à Villers-Cotterêts (département de l'Aisne), le roi de France, François I^{er}, promulga sa célèbre ordonnance, selon laquelle les actes officiels devaient être désormais rédigés en français.

La Réforme, de son côté, mit la Bible à la portée de tous dans sa traduction en français.

Ainsi, le latin céda du terrain. Le patois en fit autant, dans la mesure où la langue française s'impose à leur place.

La Réforme suscita, avec Théodore de Bèze et d'autres prédicateurs, le souci d'une langue française plus compréhensible. Les soldats ayant servi le roi de France, les nombreux réfugiés huguenots, chassés de leur pays par la révocation de l'Edit de Nantes, contribuèrent également au déclin du patois. La Révolution française de 1789 donna à ce dernier un coup de massue. Les patriotes d'alors avaient fait de son abolition un article de foi.

"Les régents interdiront à leurs écoliers, et s'interdiront absolument eux-mêmes, l'usage du patois dans les heures d'École, et, en général, dans tout le cours de l'enseignement". Tel est le texte de l'art. 29, au Titre III, de l'arrêté du 26 octobre 1806, du Petit Conseil du canton de Vaud. Il s'agit-là du "Règlement pour les Ecoles", soumis à son approbation par le Conseil académique, conformément à l'art. 80 de la loi du 28 mai 1806, sur l'instruction publique.

Ce n'était pas l'interdiction proprement dite du patois dans la vie courante, mais la proposition du Conseil académique, sanctionnée par l'autorité exécutive a, hélas ! porté ses fruits.

L'élève surpris par son maître à parler patois en dehors des heures de classe, dans la rue, à la laiterie ou ailleurs, était sévèrement puni. Ils écoutaient leurs parents parler patois, mais leur répondaient en français.

Exclu de l'école, l'usage du patois continua à diminuer, puis, le français prit définitivement la place du vieux langage dans toutes les circonstances à caractère officiel. Il resta cependant encore langue parlée de famille.

V.- Avenir du patois

Le patois vaudois fut donc un moyen d'expression purement oral. Il n'avait ni grammaire écrite, ni règles de prononciation.

Il s'est heureusement trouvé des patoisants qui prirent plaisir à rédiger des récits et des chansons populaires, des historiettes et des vieux contes, inspirés par les épisodes de la vie rustique. Les noms du Doyen Bridel, de Louis Favrat, de Charles César Dénéraz et de bien d'autres, sont encore vivants. Ces hommes eurent des continuateurs, ainsi le merveilleux conteur que fut Jules Cordey, plus connu sous le pseudonyme de Marc à Louis, instituteur et inspecteur scolaire. Ses récits, alertes et pleins d'esprit, furent réédités, groupés en deux volumes : "POR LA VEILLA" et "LA VEILLA A L'OTTO".

Les mesures prises par le Petit Conseil, en 1806, étaient-elles justifiées ? Elles étaient dictées par le souci d'épurer le langage des écoliers. Mais il n'est pas démontré que la pratique du patois soit préjudiciable à l'étude du français. On a constaté, au contraire, notamment dans les cantons de Fribourg et du Valais que les écoliers patoisants soutenaient avec avantage, aux examens, la comparaison avec ceux de leurs camarades à qui leurs parents avaient toujours parlé français, un français d'ailleurs souvent familier, moins conforme donc à la norme de Paris qu'enseigne l'école.

Issu du latin, le patois est souvent resté plus fidèle à la forme primitive : "par" se disait "per" en latin, le patois a conservé ce terme ; "par terre" — "per que bas" ; "pour" était "pro" et on dit encore : "por recafâ".

On garde précisément, dans nos demeures, les vieux bahuts, les anciennes gravures, les étains, objets que nous ont légués nos devanciers. Pourquoi ne pas marquer aussi notre attachement à leur parler ? Ramuz, lui-même, a déploré la disparition du patois, notre langue authentique.

Pourquoi ce langage séculaire ne laisserait-il pas, à l'idiome qui a pris sa place, quelques-uns de ses mots si expressifs, quelques-unes de ses tournures si pittoresques ?

Il serait regrettable qu'un purisme exagéré nous prive des précieuses ressources que le parler moderne peut trouver à y glaner.



J. Reynaud

La souris morte

Désireux de faire fortune, le fils d'un marchand indien s'adressa au riche changeur Visikala et lui demanda de lui prêter une somme. L'autre ricana et lui dit : « Je te donne cette souris morte ». Le jeune homme le remercia, lui signa un reçu et partit avec sa souris, tandis que l'autre s'esclaffait.

« Or, nous conte le héros de l'histoire, je vendis la souris deux poignées de pois à un marchand qui la donna à manger à son chat. Je pilai ces pois, je pris une cruche d'eau et, sortant de la ville, j'allai m'installer au bord du chemin, sous un arbre. Passent des porteurs de bois bien fatigués ; je leur offre très poliment de l'eau fraîche et des pois ; chacun d'eux, en retour, me donne quelques morceaux de bois que je mets sur mon dos et que je vais

vendre au marché. Avec le prix, j'achète un peu plus de pois, et le lendemain je reviens attendre les porteurs et je fais le même commerce.

« Je persévérerai longtemps. Un beau jour, possédant un petit capital, j'achetai trois jours de suite tout le bois que ces gens portaient. De grandes pluies arrêtaient à l'improviste le transport des bois. Je vendis mon stock un bon prix, montai une petite boutique. Elle prospéra. Je devins riche. Alors, je fis faire une souris en or et l'envoyai au changeur Visikala comme remboursement de son prêt. Il m'a donné sa fille en mariage. Je suis riche et l'on m'appelle : Mushaka (la souris). »

D'où il appert que c'est bien à tort que nous nous plaignons de notre mauvaise fortune. Chacun de nous possède au moins la valeur d'une souris morte. A lui de savoir en tirer parti.